

IMPOTS SUR LE REVENU

Comment déclarer des revenus exceptionnels ?

Vous avez touché des revenus exceptionnels en 2023 et vous voulez éviter une augmentation brutale de votre imposition. Pour limiter la hausse d'impôt, vous pouvez demander à bénéficier du système du quotient. (sources : service-public.fr et impots.gouv.fr).

Revenus exceptionnels : de quoi parle-t-on ?

Les revenus exceptionnels, selon l'administration fiscale, sont ceux que vous n'êtes pas susceptible d'encaisser chaque année.

Pour être considéré comme exceptionnel, un revenu perçu l'année N doit dépasser la moyenne des revenus imposables des trois années précédentes (N-1, N-2, N-3). Les revenus à retenir sont ceux du foyer fiscal.

Pourquoi demander à bénéficier du système du quotient ?

L'imposition des revenus exceptionnels selon le système du quotient permet de limiter la hausse d'impôt liée à ces revenus. Cela permet en effet d'atténuer la progressivité de l'impôt sur le revenu et d'éviter les sauts de tranche d'imposition.

Certains revenus sont considérés comme exceptionnels, quel que soit leur montant.

- ✓ prime de mobilité
- ✓ indemnités de rupture de contrat de travail : départ volontaire, retraite, préretraite ou licenciement...

Comment les déclarer ?

Pour en bénéficier, vous devez inscrire le **total des revenus pour lesquels vous demandez le système du quotient** **DANS LA CASE OXX de la déclaration n° 2042 C** (déclaration de revenus complémentaires), **sans les intégrer dans les autres revenus déclarés**. Vous devez préciser la nature et le détail des revenus concernés par chaque membre du foyer.

Pour en savoir plus : [Revenus exceptionnels | impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Retrouvez le spécial impôts 2024 de FO en cliquant ici :

